



Apprentissage - Frais de déplacement en transports en commun remboursés !

Alimentation - Horeca | Animaux - Elevage | Artisanat - Patrimoine | Communication - Audiovisuel | Comptabilité - Assurances | Construction - Travaux
| Electrotechnique - Chauffage | Energie - Environnement | Informatique - Numérique | Langues - Pédagogie | Logistique - Transport
| Entrepreneuriat - Management | Mobilité - Mécanique | Mode - Déco | Nature - Jardins | Sécurité - Secourisme | Soins - Bien-être | Tourisme - Loisirs
| Vente - Marketing

Date

28 novembre 2019

L'IFAPME prend en charge les frais de déplacement des apprenant·e·s en Apprentissage. Tes trajets en bus ou en trottinette dans ton Centre de formation sont donc gratuits ou remboursés !

Tu te déplaces avec le TEC ?

L'IFAPME rembourse l'intégralité du prix de tes tickets sans contact Multi8 ou Multiflex (<https://www.infotec.be/fr-be/acheteruntitre/titresettarifs/titresmultiparcours.aspx>). Mais comment procéder ?

- 1 Tu achètes au fur et à mesure tes cartes pour te rendre vers le Centre IFAPME dans lequel tu suis tes cours.
- 2 Une fois par semestre*, tu complètes un formulaire avec tes données bancaires et le nombre de cartes utilisées. Naturellement, tu joindras ces dernières au formulaire.
- 3 Après vérification, l'IFAPME verse le montant à rembourser sur le compte bancaire que tu auras renseigné.

Attention, l'Institut ne rembourse pas les abonnements et n'accepte pas les tickets de bus traditionnels ni les cartes Mobib et Mobib Basic. Les seuls tickets remboursés



introduits avec la copie de la carte MOBIB nominative.

*Au plus tard le 31 janvier pour le 1^{er} semestre et le 31 juillet pour le 2^{ème} semestre.

Tu prends le train ?

Opte pour une carte Campus (<https://www.belgiantrain.be/fr/tickets-and-railcards/campus>) ! Elle te permet de faire 5 fois le même trajet aller/retour pendant 7 s

Comment faire ?

- 1 Demande à ton Centre de formation de te délivrer une attestation SNCB « Carte train scolaire prix réduit » (pour les + de 18 ans, y joindre l'attestation de fréquentation des cours en Apprentissage).
- 2 Rends-toi dans une gare SNCB avec cette attestation. Tu pourras obtenir une « carte-mère » et des cartes Campus.
- 3 La SNCB facture directement le coût des cartes à l'IFAPME.

Tu prends le train ET le bus ?

Pas de panique : tu peux utiliser une carte Campus ET des cartes TEC !

Si tu veux obtenir **plus d'infos**, contacte ton référent de ton Service IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) ou les responsables de ton Centre IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>).

